

CONTRAT D'ABONNEMENT SAAS

Le présent contrat d'abonnement SaaS de Neptronic (le « **Contrat SaaS** ») définit les conditions générales standard selon lesquelles Neptronic fournira les Services SaaS souscrits par le Client et tous les Services Professionnels connexes achetés dans ce cadre. Les conditions générales du présent Contrat SaaS s'appliquent sauf si elles sont remplacées ou complétées par un Contrat SaaS Personnalisé signé par les Parties conformément à ses termes.

Le présent Contrat SaaS, ainsi que tout Contrat SaaS Personnalisé, tout Cahier des Charges pour des Services Professionnels, la Confirmation de commande, les Conditions générales de vente pour les logiciels, le Logiciel SaaS Cloud et le matériel informatique Neptronic, la Politique sur la protection des renseignements personnels et le Contrat de Licence Utilisateur Final, sont collectivement désignés comme le « **Contrat** » et régissent l'abonnement et l'utilisation par le Client des Services SaaS et de tout Service professionnel associé.

Le Client reconnaît par la présente avoir lu et compris le présent Contrat SaaS et accepte d'être lié par les dispositions des présentes, qu'il accepte volontairement soit (i) en signant et en renvoyant le devis de Neptronic, (ii) en envoyant un Bon de commande à Neptronic, (iii) en recevant une Confirmation de commande de Neptronic, (iv) en soumettant des instructions à Neptronic pour acheter un abonnement aux Services, ou (v) en accédant ou en utilisant les Services. Si vous n'acceptez pas ou ne pouvez pas accepter d'être lié par les présentes Conditions générales SaaS, vous ne pouvez pas accéder aux Services ni les utiliser. Si vous accédez aux Services ou les utilisez au nom d'une personne ou d'une organisation, vous acceptez le présent Contrat SaaS pour cette personne ou cette organisation et déclarez à Neptronic que vous avez le pouvoir de lier cette personne ou cette organisation aux présentes Conditions générales SaaS.

1. DÉFINITIONS

1.1 Incorporation par référence. Sauf disposition expresse contraire aux présentes, tous les termes commençant par une majuscule ont le sens qui leur est attribué dans les Conditions générales de vente pour les logiciels, le Logiciel SaaS Cloud et le matériel informatique Neptronic (les « **Conditions générales de vente** »), qui sont incorporées par référence aux présentes et font partie intégrante du présent Contrat SaaS. Les Conditions générales de vente sont disponibles sur le site web de Neptronic à <https://Neptronic.com/sales-conditions>.

2.2 Définitions additionnelles. Aux fins du présent Contrat SaaS, les expressions suivantes ont le sens indiqué ci-après:

- (a) « **Accords Neptronic** » désigne les accords énumérés à la section 17.2 des présentes et qui sont publiés sur le Site Web de Neptronic.
- (b) « **Cahier des Charges** » ou « **SOW** » désigne un document écrit convenu par les Parties qui décrit la portée, les livrables, les délais et les frais, les coûts et dépenses liés aux Services Professionnels.
- (c) « **Client** » ou « **vous** » désigne la personne, la société, l'entreprise ou toute autre entité identifiée sur une demande de devis, un Bon de commande, une Confirmation de commande ou une facture relative à l'achat du Logiciel SaaS Cloud ou de tout Logiciel SaaS Cloud Personnalisé.
- (d) « **Compte** » désigne tout compte créé par, ou pour le compte d'un Client, conformément à l'article 4 des présentes.

- (e) « **Contrat** » désigne, collectivement, les présentes Conditions générales SaaS, incluant tout Contrat SaaS Personnalisé, tout Cahier des Charges relatif aux Services Professionnels, la Confirmation de commande, les Conditions générales de vente, la Politique sur la protection des renseignements personnels et le CLUF.
- (f) « **Contrat SaaS Personnalisé** » désigne un contrat écrit distinct, signé par les deux Parties, qui modifie, amende ou remplace expressément les présentes Conditions générales SaaS.
- (g) « **Date d'entrée en vigueur** » désigne la date à laquelle les Services SaaS sont activés, sauf si une autre date est définie par les Parties comme la date d'entrée en vigueur dans la Confirmation de commande.
- (h) « **Documentation** » désigne les manuels d'utilisation, les guides des fonctionnalités, les instructions d'utilisation et autres documents techniques liés à l'utilisation, au fonctionnement et à l'assistance du Logiciel SaaS Cloud, y compris tout Logiciel SaaS Cloud Personnalisé, fournis par Neptronic. La Documentation est fournie sous forme électronique ou dans d'autres formats spécifiés et est destinée uniquement aux Utilisateurs finaux autorisés.
- (i) « **Données du Client** » désignent toutes les données, informations ou documents non publics soumis, téléchargés ou importés par le Client ou l'Utilisateur final et stockés dans son Compte via le Logiciel Cloud SaaS ou tout Logiciel Cloud SaaS Personnalisé.
- (j) « **Durée** » désigne la Durée initiale et toute Durée de renouvellement, comme indiqué à l'article 14 des présentes.
- (k) « **Frais de Services Professionnels** » désignent les frais et charges indiqués dans la Confirmation de commande ou dans le Cahier des Charges applicable pour les Services Professionnels demandés par le Client et payables à Neptronic, comme indiqué à la section 9.3 des présentes.
- (l) « **Frais SaaS** » désignent les frais d'installation et d'abonnement annuel indiqués dans la Confirmation de commande et mentionnés à la section 9.1 des présentes.
- (m) « **Logiciel** » désigne tout logiciel propriétaire, application, outil ou composant fourni par Neptronic en vertu du présent Conditions générales SaaS, y compris le Logiciel SaaS Cloud et tout Logiciel SaaS Cloud Personnalisé, ainsi que tout logiciel téléchargeable ou installable connexe, mises à jour et documentation associée, mis à la disposition du Client et/ou des Utilisateurs finaux uniquement pour une utilisation en lien avec les Services SaaS.
- (n) « **Logiciel SaaS Cloud Personnalisé** » désigne le Logiciel SaaS Cloud qui a été modifié, adapté ou personnalisé pour un Client spécifique conformément à une demande adressée à Neptronic pour de telles modifications, afin d'être livré dans le cadre d'un Service Professionnel et comme spécifié dans une Confirmation de commande ou un cahier des charges pour Services Professionnels (un « **Cahier des Charges** » ou « **SOW** »).
- (o) « **Logiciel SaaS Cloud** » désigne la plateforme logicielle basée sur le « *Cloud* », développée et maintenue par Neptronic, et mise à la disposition du Client et/ou des Utilisateurs finaux via Internet, connue sous le nom de « **Logiciel en tant que service** » ou « **SaaS** ». Elle comprend le code logiciel sous-jacent, l'infrastructure d'hébergement, les bases de données ainsi que la connectivité nécessaire

pour faire fonctionner et accéder au Logiciel SaaS Cloud conformément au présent Conditions générales SaaS, mais pas les modifications personnalisées, sauf si elles sont expressément fournies en tant que Service professionnel par Neptronic et mises à la disposition du Client et/ou des Utilisateurs finaux via Internet.

- (p) « **Lois sur la confidentialité des données personnelles** » désignent toutes les applicables relatives à la protection des renseignements personnels, y compris les exigences en matière de transferts transfrontaliers, telles que la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* du Québec (telle que modifiée par la Loi 25), la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE)* du Canada, le *Règlement général sur la protection des données (RGPD)* de l'Union européenne et toute législation qui lui succéderait, ainsi que toute autre loi provinciale, étatique ou fédérale applicable en matière de protection de la vie privée.
- (q) « **Maintenance Programmée** » désigne les activités planifiées à l'avance effectuées par Neptronic pour mettre à jour, améliorer ou réaliser des vérifications de routine sur le SaaS, l'infrastructure ou les systèmes, afin d'assurer une performance optimale. Ces activités peuvent inclure, mais sans s'y limiter, des mises à jour logicielles, des mises à niveau du matériel informatique et des installations de correctifs de sécurité. La Maintenance Programmée est généralement effectuée en dehors des heures de pointe afin de minimiser les perturbations et l'impact sur la disponibilité du service.
- (r) « **Matériels Neptronic** » désigne tout logiciel de service fourni par Neptronic, les spécifications, la Documentation et toutes les autres informations, données, documents, matériels, œuvres et autres contenus, dispositifs, méthodes, procédés, matériel informatique, logiciels et autres technologies et inventions, y compris tous les livrables, descriptions techniques ou fonctionnelles, exigences, plans ou rapports, qui sont fournis ou utilisés par Neptronic ou son Sous-Traitant dans le cadre des Services ou qui composent ou se rapportent autrement aux Services fournis.
- (s) « **Matériaux de Tiers** » désigne tous matériaux et informations, sous quelques forme ou support que ce soit, y compris tout logiciel open-source ou autre, documents, données, contenu, spécifications, produits, équipements ou composants de ou en rapport avec les Services, qui ne sont pas la propriété exclusive de Neptronic.
- (t) « **Parties** » désigne collectivement Neptronic et le Client, chacun étant désigné individuellement comme une « **Partie** ».
- (u) « **Portail Client** » désigne une interface utilisateur Web fournie par Neptronic qui permet au Client et à ses Utilisateurs finaux d'accéder à leurs Comptes, de les gérer, d'effectuer des configurations et d'utiliser les fonctionnalités du Logiciel SaaS Cloud, y compris tout Logiciel SaaS Cloud Personnalisé, comme décrit dans les présentes Conditions générales SaaS.
- (v) « **Services** » désignent, collectivement, les Services SaaS et les Services Professionnels.
- (w) « **Services Bêta** » désigne les services ou fonctionnalités identifiés comme alpha, bêta, prévisualisation, accès anticipé ou évaluation, ou les mots ou expressions ayant une signification similaire.
- (x) « **Services Professionnels** » désignent tous les services supplémentaires fournis par Neptronic au-delà des Services SaaS et identifiés comme tels dans la Confirmation de commande ou dans un Cahier des Charges. Les services supplémentaires peuvent inclure, sans s'y limiter, la personnalisation du

Logiciel Cloud SaaS, la formation personnalisée des utilisateurs, l'assistance spécialisée, l'intégration, les améliorations et le développement, comme décrit à l'article 5 des présentes. Les Services Professionnels n'incluent pas les Services SaaS.

- (y) « **Services SaaS** » désigne le service spécifique accessible par Internet qui permet l'utilisation du Logiciel SaaS Cloud, y compris les droits d'accès et d'utilisation limités à la plateforme Logiciel SaaS Cloud fournie au Client via le Portail Client, ou comme détaillé dans la Confirmation de commande. Les Services SaaS n'incluent pas les Services Professionnels.
- (z) « **Sous-traitants** » désignent les tiers engagés par Neptronic pour fournir les Services comme indiqué à la section 7.8 des présentes.

Les autres termes sont définis dans le contexte dans lequel ils sont utilisés tout au long de ce Contrat SaaS.

2. CONFIRMATION DE COMMANDE / ÉTENDUE DES SERVICES SAAS

2.1 Confirmation de commande. La Confirmation de commande contiendra une description des Services SaaS et/ou des Services Professionnels qui ont été souscrits et achetés par le Client, y compris, le cas échéant, les termes et conditions de toute personnalisation demandée par un Client ou tous autres termes et conditions spéciaux applicables à cet achat, y compris, sans s'y limiter, toute condition spéciale de paiement, garantie, durée du contrat ou conditions de renouvellement. À moins qu'un Client n'envoie à Neptronic un avis de refus conformément à la section 2.2 des présentes, les Parties reconnaissent et conviennent que la Confirmation de commande envoyée par Neptronic au Client constituera une Confirmation de commande mutuellement exécutée qui énoncera les termes et conditions selon lesquelles les Services SaaS et/ou les Services Professionnels et/ou les services de personnalisation, selon le cas, seront fournis et exécutés. Comme indiqué à l'article 5 des présentes, la description des Services Professionnels et les conditions associées peuvent également être décrites dans un Cahier des Charges distinct.

2.2 Avis de refus de Confirmation de commande. Si un Client n'est pas d'accord avec le contenu d'une Confirmation de commande, il doit fournir à Neptronic un avis écrit de refus de cette Confirmation de commande dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception de la Confirmation de commande.

2.4 Fourniture des Services SaaS. Sous réserve des termes et conditions du présent Conditions générales SaaS et de la Confirmation de commande, et après paiement par le Client des Frais SaaS, Neptronic hébergera et mettra les Services SaaS à la disposition du Client pendant la Durée, à l'exception: (a) d'une Maintenance programmée ou une interruption programmée des Services SaaS ou une dégradation due à un cas de *Force majeure* ; (b) des circonstances échappant au contrôle raisonnable de Neptronic, y compris, sans s'y limiter, toute utilisation par le Client ou tout Utilisateur final de Matériaux de Tiers, toute utilisation abusive des Services SaaS ou toute utilisation des Services SaaS non conforme aux conditions expresses du présent Conditions générales SaaS; et/ou (c) de toute suspension ou résiliation de l'accès ou de l'utilisation des Services SaaS par le Client, tout Utilisateur final ou Neptronic, comme le permet le présent Contrat.

3. OCTROI D'ACCÈS (DROITS D'UTILISATION SAAS)

3.1 Sous réserve du paiement en temps opportun par le Client des Frais SaaS et des Honoraires professionnels, le cas échéant, et du respect du présent Contrat SaaS, des Conditions générales de vente et du Contrat de Licence Utilisateur Final (CLUF), Neptronic accorde au Client un droit limité, non exclusif, non transférable, révocable et non sous-licenciable d'accéder et d'utiliser le Logiciel SaaS Cloud, ou tout Logiciel SaaS Personnalisé, le cas échéant, uniquement à des fins commerciales internes du Client, via des interfaces

autorisées par Neptronic. Aucune copie du Logiciel SaaS Cloud n'est fournie ; aucun droit n'est accordé sauf mention expresse. L'accès et l'utilisation du logiciel SaaS Cloud ou de tout logiciel SaaS Cloud Personnalisé accordés au Client dans le présent Contrat ne transfèrent au Client aucun droit de propriété, licence ou droit de propriété intellectuelle sur le Logiciel SaaS Cloud ou tout Logiciel SaaS Cloud Personnalisé ou tout code propriétaire sous-jacent. Il est fait spécifiquement référence à l'article 8 - *Droits de licence du logiciel et du logiciel Cloud* et à l'article 9 - *Conditions SaaS pour le logiciel Cloud SaaS* des Conditions générales de vente et aux termes du Contrat de Licence Utilisateur Final (CLUF) pour une description détaillée des droits d'utilisation SaaS pendant la Durée. Le texte intégral du CLUF, tel qu'il peut être mis à jour de temps à autre, est disponible sur le Site Web de Neptronic à <https://Neptronic.com/sales-conditions>.

4. COMPTES

4.1 Comptes. Le Client et l'Utilisateur final acceptent d'utiliser le Compte créé via le Logiciel SaaS Cloud, y compris tout Logiciel SaaS Cloud personnalisé, et les services qui y sont liés, uniquement à des fins commerciales internes du Client, comme le permet le présent Contrat et les Conditions générales de vente. Le Client doit maintenir des comptes utilisateurs uniques et garder ses identifiants confidentiels; aucun partage d'identifiants n'est autorisé. Le Client est responsable de la conformité des Utilisateurs, de l'exactitude des Données du Client, ainsi que de son équipement, de ses réseaux et de sa connectivité Internet.

4.2 Respect du Contrat de Licence Utilisateur Final (CLUF); Restrictions imposées au Client. La licence accordée par Neptronic au Client conformément à la section 3.1 des présentes est soumise (a) aux restrictions applicables au Client énoncées à l'article 6 des présentes, (b) à la condition exclusive que le Logiciel SaaS cloud, y compris tout Logiciel SaaS Cloud Personnalisé, soit utilisé uniquement dans le cadre de l'utilisation et des fins autorisées, et (c) au strict respect de toutes les dispositions du Contrat qui lient le Client et l'Utilisateur final.

4.3 Accès des Utilisateurs finaux autorisés. L'utilisation et l'accès aux Services ne sont autorisés qu'aux Utilisateurs finaux, dont le nombre maximum sera précisé dans la Confirmation de commande. Si le Client reçoit des clés API ou des mots de passe pour accéder aux Services, le Client devra exiger que tous les Utilisateurs finaux maintiennent strictement confidentiels les clés API, les identifiants et les mots de passe, et ne partagent ces informations avec aucune personne non autorisée. Les identifiants sont attribués à des personnes physiques nommément désignées et ne peuvent être partagés. Le Client sera responsable de toutes les actions effectuées en utilisant les Comptes et mots de passe du Client. Si un Utilisateur final ayant accès à un identifiant n'est plus un employé ou un sous-traitant du Client, ce dernier devra immédiatement supprimer cet identifiant et, le cas échéant, mettre fin à l'accès de cet Utilisateur final aux Services. Neptronic peut utiliser des fonctionnalités de gestion des droits (par exemple, le verrouillage) pour empêcher toute utilisation non autorisée.

4.4 Indicateurs d'utilisation du SaaS. La Confirmation de commande peut énumérer des indicateurs, notamment le nombre d'utilisateurs, le volume de données, les capteurs ou d'autres moyens de mesurer l'utilisation ou les frais. Les Droits d'Utilisation SaaS sont soumis aux indicateurs d'utilisation du SaaS et à toute autre restriction prévue dans les présentes Conditions générales SaaS. Neptronic a le droit de surveiller l'utilisation et si le Client dépasse les indicateurs d'utilisation du SaaS, Neptronic peut suspendre l'accès du Client jusqu'à ce que celui-ci paie tous les frais requis.

5. SERVICES PROFESSIONNELS ACCESSOIRES

5.1 Services Professionnels supplémentaires. Un Client peut, de temps à autre, demander à Neptronic des Services Professionnels supplémentaires liés au Logiciel Cloud SaaS. Ces Services peuvent inclure, sans s'y

limiter, la personnalisation du Logiciel Cloud SaaS (le « **Logiciel Cloud SaaS Personnalisé** »), la formation personnalisée des utilisateurs, l'assistance spécialisée, l'intégration, les améliorations et le développement, comme détaillé dans la Confirmation de commande ou dans un Cahier des Charges. La Confirmation de commande ou chaque Cahier des Charges précisera les Frais de Services Professionnels, les coûts et les dépenses à payer par le Client à Neptronic, ainsi que les hypothèses ou dépendances, tel qu'indiqué à la section 9.3 des présentes. Les livrables créés par Neptronic dans le cadre de l'exécution de Services Professionnels peuvent être utilisés par le Client uniquement à des fins commerciales internes.

5.2 Responsabilité et approbation du Client. Pour les Services Professionnels impliquant un Logiciel SaaS Cloud Personnalisé, le Client est tenu de s'assurer que le Logiciel SaaS Cloud Personnalisé est conforme à ses systèmes internes et à toutes les exigences légales ou réglementaires applicables. Le Client doit fournir à Neptronic une confirmation écrite attestant qu'il a testé de manière approfondie et approuvé la version finale du Logiciel SaaS Cloud Personnalisé avant son déploiement et son utilisation. Tous les Droits de Propriété Intellectuelle liés au Logiciel SaaS Cloud Personnalisé resteront la propriété exclusive de Neptronic.

5.3 Délai de livraison. Neptronic fera des efforts raisonnables pour fournir les Services Professionnels dans les délais estimés. Cependant, toutes les dates de livraison sont uniquement des estimations et ne constituent pas des garanties. La livraison d'un Logiciel SaaS Cloud Personnalisé dépend de la fourniture en temps opportun par le Client d'informations telles que des spécifications claires et complètes, l'examen et l'approbation rapides des échantillons et la réduction au minimum des modifications apportées aux spécifications convenues. Les retards dus à des informations incomplètes, à des réponses tardives ou à des modifications excessives de la part du Client peuvent avoir une incidence sur le calendrier de livraison. Neptronic n'assume aucune responsabilité pour les retards hors de son contrôle raisonnable.

5.4 Limitation de responsabilité. La responsabilité de Neptronic pour les Services Professionnels est limitée au plafond de responsabilité prévu à la section 15.2(c) des présentes. Neptronic ne pourra être tenu responsable des dommages indirects, accidentels ou consécutifs résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser les Services Professionnels ou le Logiciel SaaS Cloud Personnalisé.

5.5 Confidentialité. Neptronic préservera la confidentialité de toute information propriétaire fournie par le Client dans le cadre de ces Services Professionnels. Les Parties s'engagent à respecter les Lois sur la confidentialité des données personnelles applicables.

5.6. Résiliation des Services Professionnels. Chaque Partie peut résilier la fourniture des Services Professionnels prévus dans un Cahier des Charges par notification écrite si l'autre Partie enfreint de manière substantielle les conditions contenues dans le Cahier des Charges et ne remédie pas à cette violation dans les trente (30) jours suivant la réception de la notification. La résiliation des Services Professionnels n'affecte pas la poursuite des Services SaaS prévus dans le Contrat SaaS, sauf indication contraire explicite.

6. RESTRICTIONS APPLICABLES AU CLIENT

6.1 Restrictions générales. Le Client s'engage à ne pas (et à ne permettre à aucun tiers, y compris ses Utilisateurs finaux) :

- (a) mettre les Services à la disposition de toute personne autre que les Utilisateurs finaux autorisés ;
- (b) vendre, revendre, louer, donner accès ou concéder en sous-licence les Services à un tiers;
- (c) interférer avec ou perturber l'intégrité ou les performances des Services ou de tout contenu qu'ils contiennent;
- (d) tenter d'obtenir un accès non autorisé aux Services ou aux systèmes ou réseaux sous-jacents;

- (e) utiliser les Services ou les données qui en découlent pour fournir ou intégrer les Services dans tout produit ou service non autorisé fourni à un tiers, ou pour créer une offre concurrente;
- (f) procéder à une ingénierie inverse, décompiler, désassembler ou chercher à obtenir le code source ou les API non publiques des Services, sauf dans la mesure expressément autorisée par la loi applicable (et ce, uniquement après notification préalable à Neptronic);
- (g) contourner toute limitation technique des Services qui limite ou restreint l'accès ou l'utilisation des Services ou de tout contenu, fichier ou autre œuvre, sauf dans la mesure expressément autorisée par la loi applicable nonobstant cette limitation;
- (h) dégrader, entraver l'accès, copier ou modifier les Services ou toute Documentation, ou créer toute œuvre dérivée à partir de l'un des éléments susmentionnés;
- (i) supprimer ou masquer tout avis de propriété ou autre contenu dans les Services;
- (j) diffuser publiquement des informations concernant la performance des Services;
- (k) utiliser de quelque manière que ce soit le nom ou les marques de commerce de Neptronic ou d'autres tiers mentionnés dans la fourniture des Services sans le consentement écrit de Neptronic;
- (l) utiliser les Services d'une manière qui ne correspond pas à leur destination ou d'une manière qui pourrait raisonnablement entraîner une responsabilité ou un préjudice pour Neptronic ou ses Clients ou enfreindre les présentes Conditions générales SaaS;
- (m) dériver des dessins, plans, conceptions, spécifications ou autres informations incorporées à partir d'un modèle ou d'un prototype contenant des Informations Confidentielles appartenant à Neptronic, car toute information ainsi dérivée constituera et fera partie des Informations Confidentielles de Neptronic protégées par les présentes Conditions générales SaaS;
- (o) utiliser les Informations Confidentielles de Neptronic à des fins autres que celles autorisées par les présentes Conditions générales SaaS; et
- (p) divulguer des Informations Confidentielles de Neptronic à des tiers, à l'exception de ceux qui ont besoin de connaître ces Informations Confidentielles dans le seul but et pour l'usage prévu par les présentes Conditions générales SaaS.

6.2 Restrictions de licence. Sans limiter le CLUF, ni le Client ni l'Utilisateur final n'utiliseront le Logiciel SaaS Cloud, y compris tout Logiciel SaaS Cloud Personnalisé, d'une manière ou à des fins autres que celles expressément autorisées par le présent Contrat SaaS et les Conditions générales de vente.

6.3 Interdiction de revente. Sauf disposition expresse de la section 6.4 des présentes, le Client ne peut ni revendre, sous-licencier ou autrement transférer les Droits d'Utilisation SaaS, ni permettre à un tiers (autre que ses Affiliés ou prestataires agissant pour son compte) d'accéder ou d'utiliser le Logiciel SaaS Cloud ou tout Logiciel SaaS Cloud Personnalisé. Le Client ne peut pas faire de copies du Logiciel SaaS Cloud ou de tout Logiciel SaaS Cloud Personnalisé, excepté à des fins de sauvegarde raisonnables, sauf accord écrit préalable de Neptronic.

6.4 Exception pour Revendeur autorisé. Nonobstant la section 6.3 des présentes, si le Client est désigné comme Revendeur autorisé par Neptronic dans une Confirmation de commande ou un contrat de revente distinct, le Client peut mettre le Logiciel SaaS Cloud ou tout Logiciel SaaS Cloud Personnalisé à la disposition des Utilisateurs finaux uniquement conformément aux conditions suivantes : (a) chaque Utilisateur Final doit accepter d'être lié par le Contrat; (b) le Revendeur ne doit ni prêter, louer, donner, transférer, publier, divulguer, afficher ou autrement rendre disponible le Logiciel SaaS Cloud ou tout Logiciel SaaS Cloud Personnalisé, en tout ou en partie, à toute personne ou entité autre qu'un Utilisateur Final autorisé en vertu du Contrat; et (c) le Revendeur demeure responsable du respect de toutes les obligations prévues par le

Contrat et par toutes autres conditions applicables aux revendeurs.

6.5 Composants open-source tiers. Certaines parties des Services peuvent inclure des composants open-source tiers soumis aux termes et conditions de tiers (« **Termes et Conditions du Tiers** »). En cas de conflit entre les Termes et Conditions du Tiers et les présentes Conditions générales SaaS, les Termes et Conditions du Tiers prévaudront, mais uniquement en ce qui concerne le composant open-source tiers concerné. Nonobstant toute disposition contraire dans les présentes Conditions générales SaaS, Neptronic n'offre aucune garantie ni indemnisation en vertu des présentes en ce qui concerne les composants open-source tiers. Une liste des composants open-source tiers et des Termes et Conditions du Tiers qui s'y rattachent sera fournie sur demande faite à Neptronic.

7. CONTRAT DE NIVEAU DE SERVICE

7.1 Configuration, assistance. La configuration initiale et la mise en service sont fournies au Client moyennant des frais si cela est indiqué dans la Confirmation de commande et/ou dans l'annexe relative aux Services concernés ou dans le Cahier des charges. Neptronic assurera la gestion, la maintenance et le support du Logiciel Cloud SaaS, y compris tout Logiciel Cloud SaaS Personnalisé (le « **Support** »), conformément aux politiques spécifiées dans la Confirmation de commande ou le Cahier des charges applicable ou, si aucune n'est spécifiée, Neptronic fera des efforts raisonnables pour maintenir le Logiciel Cloud SaaS, y compris tout Logiciel Cloud SaaS Personnalisé, réparer les défauts reproductibles et rendre le SaaS disponible sous réserve des temps d'arrêt prévus et de la maintenance de routine et d'urgence. Sauf disposition expresse contraire dans le présent Contrat SaaS, le Client est responsable de la connectivité nécessaire à l'utilisation du SaaS et de la maintenance de la technologie, des équipements et de l'infrastructure qui connectent le SaaS. La configuration et l'assistance excluent la configuration d'appareils ou d'applications tierces, sauf indication contraire dans la Confirmation de commande. Neptronic n'est pas responsable des problèmes, dysfonctionnements, indisponibilités, retards ou incidents de sécurité découlant de ou liés à :

- (a) des conditions ou événements raisonnablement indépendants de la volonté de Neptronic;
- (b) une cyberattaque;
- (c) les réseaux publics Internet et de communication;
- (d) les données, logiciels, matériels informatiques, services, machines virtuelles, télécommunications, infrastructures ou équipements réseau non fournis par Neptronic, ou les actes ou omissions de tiers engagés par le Client;
- (e) la négligence du Client et des Utilisateurs finaux ou leur incapacité à utiliser la dernière version du Logiciel SaaS Cloud, y compris tout Logiciel SaaS Cloud Personnalisé, ou à suivre la Documentation publiée;
- (f) les modifications ou altérations non effectuées par Neptronic;
- (g) la perte ou la corruption de données;
- (h) le fait que le Client n'ait pas testé de manière approfondie la version finale du Logiciel SaaS Cloud Personnalisé avant son utilisation et son déploiement;
- (i) l'accès non autorisé via les identifiants du Client ou des Utilisateurs finaux autorisés;
- (j) le défaut du Client d'utiliser des mesures de protection administratives, physiques et techniques commercialement raisonnables pour protéger ses systèmes ou ses données ou de suivre les pratiques de sécurité standard de l'industrie; ou
- (k) l'infrastructure réseau ou la connectivité du Client ou de tout tiers.

7.2 Disponibilité du service. Neptronic s'efforcera d'utiliser des efforts raisonnables pour maximiser le taux de disponibilité du Logiciel SaaS Cloud. Bien que Neptronic ne garantisse pas une disponibilité totale, elle déploiera des efforts raisonnables pour maintenir un taux élevé de disponibilité, à l'exception des « exclusions » et des Maintenances Programmées prévues aux sections 7.3 et 7.5 des présentes.

7.3 Exclusions. Les exclusions relatives à la disponibilité comprennent (a) l'utilisation des Services d'une manière non autorisée dans les présentes Conditions générales SaaS; (b) les problèmes généraux liés à Internet, les cas de *Force majeure* ou d'autres facteurs échappant au contrôle raisonnable de Neptronic; (c) l'équipement, les logiciels, les connexions réseau ou toute autre infrastructure du Client; (d) les systèmes tiers; ou (e) la Maintenance Programmée ou la maintenance d'urgence raisonnable.

7.4 Interruption temporaire des Services. En cas d'interruption temporaire du Compte du Client aux fins de la maintenance périodique de son système cloud ou en raison d'une interruption de service causée par une défaillance du système informatique ou une panne Internet mondiale, Neptronic s'efforcera de résoudre ces problèmes dans les meilleurs délais et au mieux de ses capacités afin de rétablir les Services et l'utilisation du Compte du Client. Neptronic ne sera pas responsable des pertes ou dommages causés par une telle interruption de service.

7.5 Maintenance Programmée. Neptronic utilisera des efforts raisonnables pour informer le Client à l'avance de toute Maintenance Programmée susceptible d'entraîner un temps d'arrêt ou une interruption de service notable.

7.6 Aucune déclaration concernant les fonctionnalités futures. Le Client accepte que ses achats du Logiciel SaaS Cloud ou de tout Logiciel SaaS Cloud Personnalisé ne soient pas conditionnés à la livraison de fonctionnalités ou de caractéristiques futures, ni dépendants de commentaires publics oraux ou écrits de Neptronic concernant les fonctionnalités ou caractéristiques futures.

7.7 Modification des fonctionnalités du logiciel : modifications apportées aux Services. Neptronic se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier les fonctionnalités du Logiciel Cloud SaaS ou d'apporter toute modification aux Services et aux Matériels Neptronic qu'elle juge nécessaire ou utile pour (a) maintenir ou améliorer (i) la qualité ou la fourniture des Services à ses Clients, (ii) la compétitivité ou le marché pour les Services, ou (iii) la rentabilité ou les performances des Services ; ou (b) se conformer à la législation applicable.

Sans limiter ce qui précède, chaque Partie peut, à tout moment pendant la Durée, demander par écrit des modifications aux Services. Les Parties évalueront et, si elles en conviennent, mettront en œuvre toutes les modifications demandées. Aucune modification demandée ne prendra effet tant qu'elle n'aura pas été consignée dans un ordre de modification écrit signé par les deux Parties. En cas de dépréciation d'une fonctionnalité matérielle, Neptronic en informera le Client trente (30) jours à l'avance.

7.8 Sous-traitants. Neptronic peut, de temps à autre et à sa discrétion, engager des tiers pour fournir les Services ou certains éléments de ceux-ci (chacun étant un « **Sous-traitant** ») et leur permettre d'exercer les droits accordés à Neptronic afin de fournir les Services en vertu des présentes Conditions générales SaaS, à condition que Neptronic reste responsable (i) du respect par ces Sous-traitants des présentes Conditions générales SaaS (ii) de la performance globale des Services telle que requise en vertu des présentes Conditions générales SaaS.

7.9 Ouverture d'un ticket de support. Le Client peut signaler des erreurs ou un comportement anormal du Logiciel Cloud SaaS, y compris tout Logiciel Cloud SaaS Personnalisé, en ouvrant un dossier de support sur le Portail Client, ce qui déclenchera la création d'un ticket de support. Tous les délais de réponse sont basés sur l'heure normale de l'Est (HNE) ; les « heures d'ouverture » du service de support de Neptronic sont définies comme étant du lundi au vendredi, entre 9 h et 18 h HNE, à l'exception des jours fériés. Les demandes reçues en dehors de ces heures d'ouverture seront traitées dans les délais indiqués dans les directives de support de

Neptronic, à compter du jour ouvrable suivant. L'équipe support de Neptronic déploiera des efforts raisonnables pour résoudre les problèmes liés au Logiciel SaaS Cloud ou à tout Logiciel SaaS Cloud Personnalisé pour lequel le Client est en pleine conformité avec les présentes Conditions générales SaaS.

7.10 Suspension ou résiliation des Services SaaS. Neptronic peut, sans aucune responsabilité, suspendre ou résilier le droit du Client ou de l'Utilisateur final d'accéder et d'utiliser toute partie des Services SaaS, le Compte, y compris le Logiciel SaaS Cloud, tout Logiciel SaaS Cloud Personnalisé et tous les services connexes, comme prévu à l'article 9 des Conditions générales de vente. Dans ce cas, Neptronic ne sera pas responsable des dommages ou pertes subis par le Client ou l'Utilisateur final. En outre, rien dans les présentes ne limite les autres droits ou recours de Neptronic, que ce soit en droit, en équité ou en vertu du présent Contrat SaaS.

7.11 Frais et charges. Si Neptronic suspend le droit d'accès ou d'utilisation de toute partie du Compte ou des Services y afférents, le Client sera responsable de tous les Frais SaaS et charges encourus pendant la période de suspension.

7.12 Aucun crédit de service. Le Client n'aura droit à aucun crédit de service en vertu des présentes Conditions générales SaaS ou de tout autre contrat de niveau de service qui pourrait avoir été conclu entre les Parties, pour toute période d'interruption ou de suspension.

8. RESPONSABILITÉS DU CLIENT

8.1 Responsabilités du Client. Le Client et les Utilisateurs finaux peuvent exercer les Droits d'Utilisation SaaS si le Client lie les Utilisateurs finaux aux présentes Conditions générales SaaS avant de leur donner accès aux Services SaaS. Outre les autres responsabilités expresses du Client énoncées ailleurs dans les présentes Conditions générales SaaS, le Client doit:

- (a) informer explicitement les Utilisateurs finaux que leur accès ou leur utilisation du Logiciel SaaS Cloud, y compris tout Logiciel SaaS Cloud Personnalisé, et des Services connexes, est soumis et régi par le CLUF, les Conditions générales de vente, la Politique sur la protection des renseignements personnels et le présent Contrat SaaS;
- (b) s'assurer que tout Utilisateur final qui n'accepte pas de se conformer aux ententes ou politiques mentionnées à la section 8.1(a) des présentes ne soit pas autorisé à accéder ou à utiliser le Logiciel SaaS Cloud, y compris tout Logiciel SaaS Cloud Personnalisé, ou les Services SaaS;
- (c) se conformer et être seul responsable de la conformité des Utilisateurs finaux au CLUF, aux Conditions générales de vente, à la Politique sur la protection des renseignements personnels, au présent Contrat SaaS et à toutes les lois et réglementations applicables, en rapport avec l'utilisation des Services SaaS;
- (d) déployer des efforts commercialement raisonnables pour empêcher tout accès ou utilisation non autorisés des Services SaaS, et informer rapidement Neptronic de tout accès ou utilisation non autorisé, y compris toute violation de la sécurité ou tout incident de sécurité lié au Compte du Client;
- (e) être seul responsable de l'utilisation des Services SaaS par le Client et les Utilisateurs finaux, y compris en veillant à ce qu'ils soient utilisés conformément aux Conditions générales de vente, au CLUF, à la Politique sur la protection des renseignements personnels, au présent Contrat SaaS et à la législation applicable, et

- (f) ne soumettre que des informations complètes et exactes pour le Compte du Client et les mettre à jour rapidement en cas de modification.

8.2. Obligations et responsabilité concernant les Utilisateurs finaux. Le Client est responsable de toute violation des ententes et politiques mentionnées à la section 6.1(a) des présentes par ses Utilisateurs finaux. Le Client s'engage à indemniser, défendre et dégager Neptronic de toute responsabilité en cas de dommages, réclamations ou pertes résultant ou découlant de violations ou de manquements à ces accords par les Utilisateurs finaux.

8.3 Utilisation du Compte. Le Client et ses Utilisateurs finaux sont seuls responsables, renonçant à toute réclamation à l'encontre de Neptronic à cet égard, du développement, du contenu, du fonctionnement, de la maintenance et de l'utilisation du Compte.

8.4 Sécurité et sauvegarde. Le cas échéant, le Client et l'Utilisateur final sont seuls responsables de la configuration, du maintien de la sécurité de leurs Comptes et de l'utilisation correctes du Logiciel SaaS Cloud, y compris tout Logiciel SaaS Cloud Personnalisé. Le Client et l'Utilisateur final prendront les mesures appropriées pour sécuriser, protéger et sauvegarder régulièrement et en temps utile toutes les données et tous les contenus du Compte, de manière à en assurer la sécurité et la protection adéquates, et renoncent par les présentes à toute réclamation à l'encontre de Neptronic à cet égard.

9. FRAIS; CONDITIONS DE PAIEMENT

9.1 Frais SaaS. Le Client doit payer les frais d'installation et d'abonnement annuel pour les Services SaaS comme indiqué dans la Confirmation de commande (collectivement, les « **Frais SaaS** »), lesquels Frais SaaS sont dus en totalité au début de la Durée et payables conformément à la section 9.2 des présentes. Neptronic peut augmenter les Frais SaaS au plus une fois par an après la première année de la Durée, y compris pendant toute Durée de renouvellement, en fournissant un avis écrit au Client au moins trente (30) jours avant le début de l'année contractuelle suivante ou de la Durée de renouvellement, selon le cas. Aucune notification supplémentaire ne sera requise.

9.2 Facturation et paiement des Frais SaaS. Les Frais SaaS seront facturés à l'avance conformément à la Confirmation de commande applicable. Les Frais SaaS sont indiqués et payables en dollars américains. Les obligations de paiement sont irrévocables et les Frais SaaS payés ne sont pas remboursables, sauf si les Conditions générales SaaS sont résiliées pour un motif valable conformément à la section 14.2 des présentes. Sauf indication contraire dans la Confirmation de commande, les Frais SaaS sont dus trente (30) jours après la date de facturation.

9.3 Frais de Services Professionnels. Le Client doit payer à Neptronic les frais et charges indiqués dans la Confirmation de commande ou dans le Cahier des Charges pour les Services Professionnels applicables (les « **Frais de Services Professionnels** »). Les Frais de Services Professionnels sont indiqués et payables en dollars américains. Les obligations de facturation et de paiement sont celles indiquées dans la Confirmation de commande ou le Cahier des Charges applicable pour les Services Professionnels.

9.4 Taxes. Les Frais SaaS et les Frais de Services Professionnels n'incluent pas les taxes, et le Client est responsable de toutes les taxes de service, d'utilisation et d'accise, ainsi que de toute autre taxe, droit et frais similaires de quelque nature que ce soit imposés par toute autorité gouvernementale ou réglementaire fédérale, provinciale ou territoriale sur les montants payables par le Client en vertu des présentes. Tous les Frais SaaS et les Frais de Services Professionnels doivent être payés libres de toute déduction ou retenue

fiscale, à l'exception de celles requises par la loi. Si le Client effectue un paiement avec une retenue ou une déduction fiscale, les Frais SaaS ou les Frais de Services Professionnels, selon le cas, seront augmentés de manière à ce que Neptronic reçoive le montant net comme s'il n'y avait aucune retenue ou déduction.

9.5 Litiges relatifs à la facturation. Si le Client estime qu'une erreur de facturation s'est produite concernant les Frais SaaS facturés, il doit contacter Neptronic au plus tard trente (30) jours après la date de clôture du premier relevé de facturation sur lequel l'erreur ou le problème est apparu afin de bénéficier d'un ajustement ou d'un crédit.

9.6 Retard de paiement. À l'exception des paiements facturés que le Client a contestés avec succès, si le Client ne s'acquitte pas d'un paiement à l'échéance, alors, en plus de tous les autres recours disponibles :

- (a) Neptronic peut facturer des intérêts sur le montant en souffrance au taux de deux pour cent (2 %) par mois ;
- (b) le Client remboursera à Neptronic tous les frais raisonnables engagés par Neptronic pour recouvrer les paiements en retard et les intérêts, y compris les frais juridiques, les frais de justice et les frais d'agence de recouvrement ; et
- (c) si ce manquement persiste pendant trente (30) jours après notification écrite, Neptronic peut suspendre la prestation des Services SaaS jusqu'à ce que tous les montants en souffrance et les intérêts y afférents aient été payés, sans encourir aucune obligation ou responsabilité envers le Client ou toute autre personne du fait de cette suspension. Neptronic peut également, sans limiter ses autres droits et recours, résilier le Contrat et les Services SaaS.

9.7 Aucune déduction ni compensation. Tous les montants dus à Neptronic en vertu des présentes Conditions générales SaaS doivent être payés par le Client à Neptronic dans leur intégralité, sans aucune compensation, récupération, demande reconventionnelle, déduction, débit ou retenue pour quelque raison que ce soit.

10. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE NEPTRONIC

10.1 Propriété et non-transfert des Droits de Propriété Intellectuelle. Tous les Droits de Propriété Intellectuelle sur le Logiciel SaaS Cloud, y compris les personnalisations, mises à jour, mises à niveau, modifications et améliorations, ainsi que tous les livrables créés dans le cadre des Services Professionnels (« **Livrables** »), restent la propriété exclusive de Neptronic. Le Client et les Utilisateurs finaux ne reçoivent qu'une licence limitée et révoquée pour accéder et utiliser les Services SaaS et, pour les Livrables, une licence non exclusive et non transférable à des fins commerciales internes uniquement en relation avec les Services SaaS. Aucun droit de propriété n'est transféré au Client et aux Utilisateurs finaux, que ce soit tacitement, expressément, implicitement et ce, indépendamment de l'utilisation de termes tels que « achat » ou « vente » dans le Contrat ou dans toute Confirmation de commande.

10.2 Réserve de droits. Les Services SaaS et les Livrables sont concédés sous licence et ne sont pas vendus. À l'exception des droits limités expressément accordés dans les présentes, Neptronic se réserve tous les droits, titres et intérêts relatifs au Logiciel SaaS Cloud, au Logiciel SaaS Cloud Personnalisé, aux Services SaaS et aux Livrables.

10.3 Protection des droits de propriété intellectuelle. Le Client et ses Affiliés s'engagent à ne rien faire, à ne poser aucun acte et à ne prendre aucune mesure, ni à permettre à un tiers de le faire, qui violerait ou enfreindrait de quelque manière que ce soit les Droits de Propriété Intellectuelle. Si le Client et ses Affiliés

apprennent que les Droits de Propriété Intellectuelle sont violés par un tiers, ils en informeront rapidement Neptronic.

10.4 Suggestions. Le Client peut choisir ou être invité à soumettre des commentaires, suggestions ou idées concernant les Services, y compris sur la manière d'améliorer les Services (« **Commentaires** »). Le Client accepte que les Commentaires soumis soient volontaires, gratuits, non sollicités et sans restriction, et qu'ils n'imposent aucune obligation fiduciaire ou autre à Neptronic. Neptronic dispose d'un droit et d'une licence mondiaux, libres de redevances, transférables, sous-licenciables, irrévocables et perpétuels pour utiliser, copier, modifier, publier ou redistribuer les Commentaires et leur contenu à toutes fins, y compris le droit et la licence d'utiliser ou d'intégrer dans les Services toutes suggestions, demandes d'amélioration, recommandations ou autres Commentaires fournis par le Client et ses Utilisateurs finaux concernant les Services. Le Client renonce à tous les droits moraux qu'il pourrait avoir sur les Commentaires.

11. ÉVALUATION ET ACCÈS BETA

11.1 Utilisation d'un logiciel bêta. Si vous accédez ou utilisez notre Logiciel SaaS Cloud, y compris tout Logiciel SaaS Cloud Personnalisé ou tout service logiciel associé sans payer directement pour ce service, vous reconnaissez et acceptez que vous utilisez une version bêta de notre logiciel. Une version bêta est une version préliminaire qui est encore en cours de développement et de test. Les mises à jour logicielles peuvent être plus fréquentes que dans une version commercialisée.

11.2 Aucune responsabilité pour des services ou logiciels bêta. Bien que Neptronic déploie des efforts raisonnables pour fournir un logiciel fiable, vous reconnaissez et acceptez que des problèmes techniques, bogues, interruptions de service et pertes de données potentielles sont plus susceptibles de se produire avec un logiciel en version bêta qu'avec des versions entièrement commercialisées. En conséquence, Neptronic n'aura aucune responsabilité ni obligation concernant d'éventuelles interruptions de service, dysfonctionnements, bogues, erreurs ou pertes de données. Vous acceptez également de mettre en œuvre et de maintenir des mesures alternatives, des protections ou des sauvegardes appropriées afin d'atténuer de tels risques.

12. DONNÉES DU CLIENT

12.1 Données du Client. Le Client est responsable de toutes les Données du Client soumises ou fournies aux Services par ses Utilisateurs finaux, y compris tous les aspects de ce contenu, tels que sa légalité, sa fiabilité, son exactitude et sa pertinence, ainsi que de l'utilisation de ce contenu par le Client et ses Utilisateurs finaux.

12.2 Droits sur les Données du Client. Le Client conserve tous les droits, titres et intérêts relatifs aux Données du Client fournies à Neptronic, ainsi qu'au contenu du Compte. Neptronic maintiendra des mesures de protection administratives, physiques et techniques raisonnables afin de protéger la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des Données du Client et de leur traitement, comme indiqué plus en détail dans la Politique sur la protection des renseignements personnels, accessible sur le Site Web de Neptronic.

12.3 Octroi du droit d'utiliser les Données du Client. Nonobstant la section 12.2 des présentes, le Client accorde par la présente à Neptronic et à ses Affiliés un droit et une licence non exclusifs, perpétuels, sous-licenciables, irrévocables, mondiaux et libres de redevances, pour recevoir, héberger, stocker, analyser, traiter, améliorer, copier, transmettre, modifier, créer des œuvres dérivées, maintenir, afficher ou autrement utiliser les Données du Client dans le but de fournir les Services conformément aux présentes Conditions générales SaaS, ainsi que pour diverses analyses de performances de produit, et pour développer, maintenir, protéger et améliorer le Logiciel Cloud SaaS, y compris tout Logiciel Cloud SaaS Personnalisé, et les Services liés.

12.4 Données agrégées. Le Client reconnaît et accepte que Neptronic surveille l'utilisation des Services par le Client et ses Utilisateurs finaux et collecte, enregistre et agrège des statistiques et des données d'utilisation dans le cadre du fonctionnement normal des Services (« **Données agrégées** »). Neptronic peut utiliser les Données Agrégées à toutes fins commerciales pendant ou après la Durée, y compris, mais sans s'y limiter, (i) pour améliorer les Services (ii) pour générer et partager des informations agrégées à partir des statistiques ou des données d'utilisation, ou (iii) pour comparer les taux d'utilisation et d'adoption du Client et d'autres organisations, à condition que les Données agrégées soient anonymisées ou dépersonnalisées. Pour éviter toute ambiguïté, les Données du Client n'incluent pas les Données agrégées, et Neptronic ne divulguera ni ne fournira les Données du Client ou l'identité du Client ou des Utilisateurs finaux à des tiers, sauf dans les cas autorisés par le présent Contrat SaaS ou la Politique sur la protection des renseignements personnels. Neptronic détient tous les droits, titres et intérêts relatifs aux Données agrégées, aux statistiques d'utilisation et aux données d'utilisation, y compris, sans limitation, tous les Droits de Propriété Intellectuelle qui y sont associés.

12.5 Stockage des Données du Client. Neptronic conservera une sauvegarde des Données du Client pendant 48 heures maximum, sur une base quotidienne. Le Client peut demander jusqu'à quatre sauvegardes par an. Neptronic conservera la dernière sauvegarde pendant soixante (60) jours après la résiliation des Services, après quoi la sauvegarde sera supprimée. Neptronic décline expressément toute autre obligation relative au stockage et/ou à la restitution des Données du Client après la résiliation.

13. CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ DES DONNÉES

13.1 Conformité à la loi. Les Parties reconnaissent et conviennent que, dans le cadre de l'exécution du Contrat SaaS, Neptronic peut, en sa qualité de sous-traitant en matière de traitement des données, collecter et traiter des données reçues du Client concernant le Client et ses Utilisateurs finaux qui sont reconnues par les Lois sur la confidentialité des données personnelles applicables comme des « données personnelles » ou des termes équivalents, notamment des données relatives aux sujets, adresses IP, localisations, installations, données d'utilisation des appareils ou des équipements (les « **Données Personnelles** »). Il est entendu que le Client est le seul à disposer de la maîtrise et de la connaissance, notamment de l'origine, des Données Personnelles traitées lors de l'exécution du Contrat. Le Client garantit ainsi respecter l'ensemble des obligations qui lui incombent en qualité de responsable du traitement ou, le cas échéant, de sous-traitant en vertu des Lois sur la confidentialité des données personnelles applicables. Lorsque le Client fournit des Données Personnelles à Neptronic pour la prestation des Services, ce Client garantit qu'il dispose du droit légal de le faire, y compris d'obtenir les consentements nécessaires et d'informer de manière appropriée les personnes dont les Données Personnelles sont partagées, le cas échéant.

13.2 Traitement des Données Personnelles; Notification en cas de violation. Dans les cas où Neptronic traite des Données Personnelles dans le cadre de la fourniture des Services, elle le fait conformément aux présentes Conditions générales SaaS et à sa Politique sur la protection des renseignements personnels. Neptronic n'assume aucune responsabilité découlant du traitement des Données Personnelles conformément au présent Contrat SaaS et à sa Politique sur la protection des renseignements personnels. Neptronic ne conservera pas les Données Personnelles plus longtemps que nécessaires aux fins du traitement, sauf si la loi applicable l'exige. Neptronic informera le Client sans délai après avoir pris connaissance d'une violation confirmée des Données Personnelles, en fournissant les informations raisonnablement nécessaires pour que le Client puisse remplir ses obligations légales en vertu des Lois sur la confidentialité des données personnelles applicables.

13.3 Indemnité du Client. Le Client accepte, à ses frais et dépens, de défendre, d'indemniser et de dégager Neptronic, ses Affiliés, sous-traitants et concédants de licence de toute responsabilité contre toutes réclamations, pertes, condamnations, dommages (y compris les honoraires d'avocat) et responsabilités

résultant de : (i) la non-conformité du Client à ses obligations en vertu des Lois sur la confidentialité des données personnelles, y compris l'obtention des consentements et la fourniture des avis requis dans la mesure permise par la loi ; et (ii) les réclamations de tiers liées à la possession, au traitement ou à l'utilisation par Neptronic des Données Personnelles conformément au présent Contrat SaaS et à sa Politique sur la protection des renseignements personnels, le tout dans la mesure permise par les lois applicables.

13.4 Sécurité. Neptronic utilise des mesures techniques et organisationnelles raisonnables destinées à empêcher l'accès, l'utilisation, la modification ou la divulgation non autorisés des Données Personnelles. Cependant, Neptronic ne garantit pas que ces mesures empêcheront des violations, pertes de données ou atteintes à la vie privée. Les Services étant fournis via Internet, Neptronic n'assume aucune responsabilité en cas d'erreurs de transmission, de violations de données, d'accès non autorisé par des tiers, d'interruptions de service causées par une défaillance des technologies de communication tierces ou toute autre cause indépendante de la volonté de Neptronic. Le Client reconnaît les risques inhérents à la transmission et au stockage électroniques des données.

14. DURÉE; RÉSILIATION

14.1 Durée du Contrat. Sauf résiliation anticipée conformément aux présentes, la souscription aux Services SaaS débute à la Date d'entrée en vigueur et se poursuit pendant la période indiquée dans la Confirmation de commande (la « **Durée Initiale** »). Après la Durée Initiale, le Contrat est automatiquement renouvelé pour des périodes successives d'un (1) an (chacune, la « **Durée de Renouvellement** ») à chaque anniversaire de la Date d'entrée en vigueur, sauf si le Client le résilie à sa discrétion en transmettant un avis écrit de résiliation, avec preuve de livraison, au représentant de Neptronic identifié dans la Confirmation de commande, au moins soixante (60) jours avant la fin de la Durée Initiale ou de toute Durée de Renouvellement. La Durée Initiale et les Durées de Renouvellement constituent ensemble la « **Durée** » du Contrat.

14.2 Résiliation pour motif valable. En plus de tout autre droit de résiliation expressément prévu aux présentes, le Contrat peut être résilié comme suit :

- (a) par Neptronic, sur avis écrit avec preuve de livraison au Client, si : (i) le Client omet de payer toute somme due et ce défaut persiste pendant plus de trente (30) jours après réception d'un avis écrit ; (ii) le Client contrevient à ses obligations prévues à la section 6.2 (Restrictions de licence), à l'article 8 (Responsabilités du Client) ou à l'article 16 (Confidentialité) ; ou (iii) Neptronic discontinue les Services SaaS.
- (b) par l'une ou l'autre des Parties, sur avis écrit avec preuve de livraison à l'autre Partie, si cette dernière contrevient de manière substantielle au Contrat et que ce manquement: (i) ne peut être corrigé; ou (ii) peut être corrigé mais demeure non corrigé trente (30) jours après réception d'un avis écrit précisant le manquement.
- (c) par l'une ou l'autre des Parties, avec effet immédiat sur avis écrit avec preuve de livraison, si l'autre Partie fait l'objet d'une requête en faillite ou de toute autre procédure relative à l'insolvabilité, la mise sous séquestre, la liquidation ou la cession au bénéfice des créanciers.

14.3 Effets de la résiliation; remboursement ou paiement lors de la résiliation. En cas de résiliation pour motif par le Client, ou par Neptronic si les Services SaaS sont discontinués, Neptronic remboursera au Client les frais prépayés couvrant la portion inutilisée de la Durée. En cas de résiliation pour motif par Neptronic conformément aux sections 14.2(a)(i) et 14.2 (a)(ii), le Client devra payer tous les frais impayés couvrant le reste de la Durée après la date d'effet de la résiliation. En aucun cas, la résiliation ne libère le Client de son obligation de payer les frais dus à Neptronic pour la période précédant la date d'effet de la résiliation.

14.4 Dispositions survivantes. Section 6.1 (Restrictions générales), article 9 (Frais; conditions de paiement),

article 10 (Droits de Propriété Intellectuelle de Neptronic), section 12.2 (Droits sur les Données des Clients), section 12.5 (Stockage des Données des Clients), l'article 14 (Durée ; résiliation), l'article 15 (Systèmes à sécurité intégrée, clauses de non-responsabilité, limitation de responsabilité et indemnisation) et l'article 16 (Confidentialité) des présentes survivront à toute résiliation ou expiration du Contrat.

14.5 Renonciation. En cas de conflit ou d'incohérence entre les dispositions des présentes Conditions générales SaaS et les articles 2125 ou 2129 du Code civil du Québec, les dispositions des présentes Conditions générales SaaS prévaudront dans toute la mesure permise par la loi.

15. SYSTÈME DE SÉCURITÉ INTÉGRÉE, CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ, LIMITATION DE RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION

15.1 Incorporation par référence. Le Client reconnaît et accepte que les dispositions relatives aux systèmes de sécurité intégrée, aux clauses de non-responsabilité, à la limitation de responsabilité et à l'indemnisation contenues dans l'article 10 des Conditions générales de vente s'appliquent intégralement au Logiciel SaaS Cloud et à tout Logiciel SaaS Cloud Personnalisé fourni dans le cadre du présent Contrat SaaS. Les Conditions générales de vente sont incorporées aux présentes par référence et font partie intégrante du présent Contrat SaaS. Le Client est invité à consulter le texte intégral de l'article 10 - *Systèmes à sécurité intégrée, clauses de non-responsabilité, limitation de responsabilité et indemnisation* des Conditions générales de vente disponibles sur le site Web de Neptronic à l'adresse <https://neptronic.com/sales-conditions>, car ces dispositions sont contraignantes pour le Client et font partie intégrante du présent Contrat SaaS.

15.2 Renonciation. Le Client reconnaît et accepte par les présentes que toute responsabilité de Neptronic et ses Affiliés découlant du présent Contrat ou s'y rapportant sera strictement limitée aux cas et à la mesure prévues aux présentes. Pour plus de certitude, le Client renonce expressément par les présentes à tout droit à indemnisation auquel il pourrait autrement avoir droit en vertu de l'article 2129 du Code civil du Québec ou de toute autre disposition similaire, dans la mesure où ces droits sont incompatibles avec ou excéderaient les droits accordés au Client en vertu de l'article 10 des Conditions générales de vente.

15.3 Reconnaissance de l'allocation des risques. Les Parties reconnaissent que la présente limitation de responsabilité reflète l'allocation des risques et l'équilibre économique convenus entre elles et que le présent Contrat n'aurait pas été conclu à ces conditions sans cette limitation. Les Parties confirment par les présentes que chacun de l'article 10 des Conditions générales de vente et du présent article 15 survivront à la résiliation, à l'expiration ou à la nullité du présent Contrat.

16. CONFIDENTIALITÉ

16.1 Informations confidentielles. Chaque Partie (en tant que « **Partie destinataire** ») accepte que tous les codes, inventions, savoir-faire, informations commerciales, techniques et financières, données techniques ou non techniques, formules, modèles, compilations, prototypes, modèles, échantillons de produits, équipements, demandes de brevet, concepts, idées, programmes, logiciels, appareils, méthodes, techniques, dessins, conceptions, spécifications fonctionnelles, processus, données financières, plans financiers, plans de produits ou de services ou listes de clients ou fournisseurs réels ou potentiels qu'elle obtient de la Partie divulgateuse (« **Partie divulgateuse** ») constituent la propriété confidentielle de la Partie divulgateuse (« **Informations Confidentielles** »), à condition qu'elles soient identifiées comme confidentielles au moment de leur divulgation ou qu'elles soient raisonnablement reconnues comme confidentielles ou exclusives par la Partie destinataire en raison de la nature des informations divulguées et des circonstances entourant la divulgation. Toute technologie de Neptronic, toute information relative aux performances des Services, le code source de la plateforme d'application, les termes et conditions prévues dans la Confirmation de commande tel que les Frais SaaS, les Frais de Services Professionnels et les conditions de paiement et tout

service ou produits Neptronic futurs ou envisagés seront considérées comme des Informations Confidentielles de Neptronic sans qu'il soit nécessaire de les marquer ou de les désigner comme telles. Dans le cas du Client, les Informations Confidentielles comprennent toutes les Données du Client, les Données Personnelles et toute information relative aux Utilisateurs finaux.

16.2 Utilisation des Informations Confidentielles. Sauf autorisation expresse dans les présentes, la Partie destinataire s'engage (i) à préserver la confidentialité et à ne divulguer aucune Information Confidentielle à des tiers et (ii) à ne pas utiliser les Informations Confidentielles à d'autres fins que l'exécution de ses obligations et l'exercice de ses droits en vertu du présent Conditions générales SaaS. La Partie destinataire peut divulguer des Informations Confidentielles à ses employés, agents, Sous-traitants et autres représentants ayant un besoin légitime d'en connaître, à condition que ces représentants soient liés par des obligations de confidentialité au moins aussi protectrices pour la Partie divulgateuse que celles stipulées dans les présentes, et que la Partie destinataire reste responsable du respect par ces représentants des termes de la présente section 16.2.

16.3 Les obligations de confidentialité de la Partie destinataire ne s'appliquent pas aux informations dont la Partie destinataire peut prouver : (i) qu'elles étaient légitimement en sa possession ou connues d'elle avant la réception des Informations Confidentielles ; (ii) qu'elles sont ou sont devenues publiques sans faute de la Partie destinataire ; (iii) ont été obtenues légitimement par la Partie destinataire auprès d'un tiers sans violation d'aucune obligation de confidentialité ; ou (iv) ont été développées de manière indépendante par des employés de la Partie destinataire qui n'avaient pas accès à ces informations. La Partie destinataire peut divulguer des Informations Confidentielles dans la mesure requise par la loi ou une décision de justice, à condition d'en informer préalablement la Partie divulgateuse et de coopérer à tout effort visant à obtenir un traitement confidentiel.

16.4 La Partie destinataire reconnaît que toute utilisation ou divulgation d'Informations Confidentielles, y compris la divulgation de toute Information Confidentielle en violation du présent Contrat causerait un préjudice ou une perte substantiel à la Partie divulgateuse, pour lesquels des dommages-intérêts seuls ne constitueraient pas une réparation suffisante pour lequel des dommages-intérêts seuls ne constitueraient pas une réparation suffisante, et que, par conséquent, en cas de divulgation de ce type par la Partie destinataire, la Partie divulgateuse serait en droit de demander une réparation équitable appropriée en plus de tout autre recours dont elle pourrait disposer en vertu de la loi.

17. DÉCLARATION DES PARTIES

17.1 Déclaration des Parties. Les Parties reconnaissent et conviennent que le présent Contrat SaaS ne constitue pas un contrat d'adhésion au sens de la Charte de la langue française (Québec) et du Code civil du Québec. Pour plus de certitude, il est entendu que les stipulations essentielles contenues dans les présentes n'ont été imposées ou rédigées par aucune des Parties, en leur nom ou sur leurs instructions, que les Parties ont eu la possibilité d'examiner et de négocier lesdites stipulations essentielles et de solliciter l'aide d'un conseiller juridique à cet égard, et que les Parties ont dûment négocié lesdites stipulations essentielles avant la signature du Contrat.

17.2 Accords Neptronic incorporés par référence. Le Client reconnaît et accepte que le présent Contrat SaaS incorpore explicitement par référence les accords suivants publiés sur le Site Web de Neptronic (collectivement, les « **Accords Neptronic** »), tels que modifiés ou mis à jour par Neptronic de temps à autre, qui font partie du Contrat et régissent l'achat des Services par le Client :

- (a) les Conditions générales de vente pour les logiciels, le Logiciel SaaS Cloud et le matériel informatique Neptronic (<https://Neptronic.com/sales-conditions>) ;
- (b) le Contrat de Licence Utilisateur Final (« CLUF ») (<https://Neptronic.com/sales-conditions>) ; et
- (c) la Politique sur la protection des renseignements personnels (<https://Neptronic.com/sales-conditions>).

17.3 Accessibilité et mises à jour des Accords Neptronic. Les Accords Neptronic sont consultables et téléchargeables sur le Site Web de Neptronic officiel à l'adresse <https://Neptronic.com>, tels que modifiés ou mis à jour par Neptronic de temps à autre, et sont fournis au Client à sa première demande conformément à l'article 1435 du Code civil du Québec. Neptronic recommande au Client de consulter les Accords Neptronic via cette plateforme en ligne accessible en permanence avant d'accepter les termes et conditions des présentes. En concluant le présent Contrat SaaS et en continuant à utiliser les Services, le Client accepte et confirme explicitement que ces actions constituent une acceptation des Accords Neptronic.

18. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

18.1 Intégralité de l'accord. Le présent Contrat SaaS, ainsi que tout autre document incorporé par référence, constitue l'accord unique et complet entre les Parties en ce qui concerne l'objet des présentes, et remplace tous les accords, ententes, déclarations et garanties antérieurs et contemporains, écrits ou oraux, relatifs à cet objet.

18.2 Ordre de priorité. En cas de conflit ou d'incohérence entre les dispositions du présent Contrat SaaS, du Contrat SaaS Personnalisé (le cas échéant), de la Confirmation de commande, du Contrat de licence d'utilisation finale (CLUF), des Conditions générales de vente ou de tout autre accord ou politique incorporé par référence aux présentes, ce conflit ou l'incohérence sera résolu dans l'ordre de priorité suivant:

- (a) le Contrat SaaS Personnalisé;
- (b) le Contrat SaaS, la Confirmation de commande applicable et le CLUF;
- (c) les Conditions générales de vente; et
- (d) tout autre accord ou politique incorporé par référence dans les présentes.

Le Client accepte expressément cet ordre de priorité et reconnaît que les dispositions contradictoires seront résolues en conséquence.

18.3 Modifications et mises à jour. Le Client reconnaît et accepte que Neptronic puisse mettre à jour le présent Contrat SaaS de temps à autre, conformément aux mises à jour de ses produits et services. En cas de modification, vous serez informé des modifications et votre utilisation continue des Services après avoir été informé d'une modification du Contrat SaaS constituera votre acceptation et votre accord au Contrat SaaS modifié. Le Contrat SaaS s'applique à toute mise à jour des Services ainsi qu'à toute application (le cas échéant) utilisée pour accéder aux Services que Neptronic peut, à sa seule discrétion, fournir ou mettre à la disposition du Client (« **Mise à jour** »). De temps à autre, Neptronic peut, sans notification supplémentaire, « pousser » ou livrer automatiquement une mise à jour par voie aérienne sur le téléphone mobile, la tablette, l'ordinateur portable, l'ordinateur de bureau ou tout autre appareil informatique du Client et/ou des Utilisateurs finaux via une connexion cellulaire ou Internet (« **Mise à jour automatique** »). Vous reconnaissez et acceptez que les Mises à jour automatiques peuvent être effectuées à la seule discrétion de Neptronic, que votre utilisation continue des Services peut être soumise à votre acceptation des Mises à jour automatiques et que vous consentez aux Mises à jour automatiques en acceptant le présent Contrat SaaS. Si Neptronic fournit des conditions supplémentaires SaaS en même temps qu'une mise à jour, ces conditions s'appliqueront à la Mise à jour. Si Neptronic vous fournit une Mise à jour, Neptronic peut, à sa seule

discrétion, vous obliger à utiliser la version mise à jour et à cesser d'utiliser les versions antérieures. Neptronic se réserve le droit de mettre à jour, de modifier ou d'interrompre tout produit ou service mis à votre disposition par le biais de l'utilisation des Services.

18.4 Renonciation. Aucune renonciation par une Partie à l'une des dispositions des présentes ne sera effective à moins d'être explicitement formulée par écrit et signée par la Partie qui renonce. Sauf disposition contraire dans le présent Contrat SaaS, aucun manquement ou retard dans l'exercice des droits, recours, pouvoirs ou privilèges découlant du présent Contrat SaaS ne saurait être interprété comme une renonciation à ceux-ci ; de même, l'exercice unique ou partiel d'un droit, recours, pouvoir ou privilège en vertu des présentes n'empêche pas tout autre exercice ou tout exercice ultérieur de celui-ci, ni l'exercice de tout autre droit, recours, pouvoir ou privilège.

18.5 Relation entre les Parties. Les Parties sont des entrepreneurs indépendants. Aucune disposition du présent Contrat SaaS ne saurait être interprétée comme créant une relation d'agence, de partenariat, de coentreprise ou toute autre forme d'entreprise commune, d'emploi ou de relation fiduciaire entre les Parties, et aucune des Parties n'aura le pouvoir de contracter pour l'autre Partie ou de la lier de quelque manière que ce soit.

18.6 Loi applicable et choix du tribunal. Le présent Contrat SaaS et toutes les questions découlant de ou se rapportant à ce Contrat SaaS sont régies et interprétées conformément aux lois de la province de Québec et aux lois fédérales du Canada qui s'y appliquent. Toute action découlant du ou liée au présent Contrat SaaS ou aux licences accordées en vertu des présentes devra être intentée exclusivement devant les tribunaux de la province de Québec, et chaque Partie se soumet irrévocablement à la compétence exclusive de ces tribunaux dans toute telle action. Les Parties renoncent irrévocablement et inconditionnellement à toute objection quant au lieu de toute action ou procédure devant ces tribunaux et renoncent irrévocablement et acceptent de ne pas plaider ou prétendre devant ces tribunaux que toute action ou procédure intentée dans ces tribunaux a été intentée devant un tribunal inapproprié.

18.7 Résolution des différends. La satisfaction du Client est un objectif important pour Neptronic dans l'exécution de ses obligations en vertu du Contrat. Sauf en ce qui concerne les Droits de Propriété Intellectuelle, si un différend survient entre les Parties concernant l'interprétation ou l'exécution du présent Contrat SaaS ou les motifs de sa résiliation, les Parties conviennent de tenir une réunion dans les quinze (15) jours suivant la demande écrite de l'une ou l'autre des Parties, à laquelle assisteront des personnes ayant le pouvoir de décision, afin de tenter de négocier bonne foi un règlement du différend avant de recourir à d'autres recours disponibles. Si, dans les quinze (15) jours suivant cette réunion, les Parties ne parviennent pas à résoudre le différend, chacune des Parties peut protéger ses intérêts par tous les moyens légaux à sa disposition.

18.8 Cession. Le Client ne peut céder ou transférer de quelque manière que ce soit ses droits, ni déléguer ou transférer de quelque manière que ce soit ses obligations ou ses prestations en vertu du Contrat SaaS, que ce soit de manière volontaire, involontaire, en vertu de la loi ou autrement, sans le consentement écrit préalable de Neptronic, lequel consentement Neptronic ne peut refuser ou retarder sans motif valable. Aux fins de la phrase précédente, et sans limiter sa généralité, toute fusion, tout arrangement ou toute réorganisation impliquant le Client sera considéré comme un transfert de droits, d'obligations ou d'exécution en vertu du présent du Contrat SaaS pour lequel le consentement écrit préalable de Neptronic est requis. Aucune délégation ou autre transfert ne libérera le Client de ses obligations ou prestations en vertu du présent du Contrat SaaS. Toute cession, délégation ou transfert présumé en violation de la présente section 18.8 est nul et non avenu. Le présent du Contrat SaaS lie les Parties et s'applique au profit de celles-ci et de leurs successeurs et ayants droit respectifs autorisés.

18.9 Divisibilité. Si un terme ou une disposition du présent Contrat SaaS est invalide, illégal ou inapplicable dans une juridiction quelconque, cette invalidité, illégalité ou inapplicabilité n'affectera pas les autres termes ou dispositions du présent Contrat SaaS et n'invalidera ni ne rendra inapplicable ce terme ou cette disposition dans toute autre juridiction.

18.10 Dépenses. Sauf disposition contraire expresse dans les présentes, toutes les dépenses engagées par l'une ou l'autre des Parties dans le cadre de la formation ou de la mise en œuvre du présent Contrat SaaS seront à la charge exclusive de cette Partie et aucune des Parties ne pourra réclamer le remboursement de ces dépenses à l'autre Partie.

18.11 Avis. Tous les avis, demandes, consentements, réclamations, exigences, renonciations et autres communications en vertu du présent Contrat SaaS doivent être faits par écrit, envoyés par une Partie à l'autre Partie à son adresse et à son représentant tel qu'identifié dans le Confirmation de commande, et sont réputés avoir été donnés (a) lorsqu'ils sont remis en mains propres avec confirmation écrite de réception; (b) lorsqu'ils sont reçus par le destinataire s'ils sont envoyés par un service de messagerie express reconnu au niveau national; ou (c) à la date d'envoi par télécopie ou par courrier électronique, dans les deux cas avec confirmation de transmission.

18.12 Force majeure. Aucune des Parties ne sera responsable envers l'autre en cas de retard ou de manquement à l'une des obligations prévues dans le présent Contrat SaaS (à l'exception du non-paiement des Frais SaaS ou des Frais de Services Professionnels) si ce retard ou ce manquement est dû à un *cas de Force majeure* survenant après la conclusion du présent Contrat.

18.13 Garanties supplémentaires. Chaque Partie s'engage, à la demande raisonnable de l'autre Partie, à signer les documents et à accomplir les actes nécessaires pour donner plein effet aux termes du présent Contrat SaaS.

18.14 Titres. Les titres au présent Contrat SaaS sont fournis à titre indicatif uniquement et n'affectent en rien l'interprétation du présent Contrat SaaS.

18.15 Réparation équitable. Chaque Partie reconnaît et accepte qu'une violation ou une menace de violation par cette Partie de l'une de ses obligations en vertu de l'article 13 (Confidentialité et sécurité des données) ou l'article 16 (Confidentialité) ou, dans le cas du Client, de l'article 3 (Octroi d'accès; Droits d'utilisation SaaS), de la section 6.2 (Restrictions de licence) ou de la section 6.3 (Interdiction de revente), causerait à l'autre Partie un préjudice irréparable pour lequel des dommages-intérêts pécuniaires ne constitueraient pas une réparation adéquate, et convient que, en cas de telle violation ou menace de violation, la Partie non fautive serait en droit de demander une réparation équitable, y compris une ordonnance restrictive, une injonction, une exécution spécifique et toute autre réparation pouvant être obtenues auprès d'un tribunal, sans obligation de déposer une caution ou autre garantie, ni de prouver les dommages réels ou que les dommages-intérêts pécuniaires ne constituent pas une réparation adéquate. Ces recours ne sont pas exclusifs et s'ajoutent à tous les autres recours pouvant être disponibles en droit, en équité ou autrement.

18.16 Choix de la langue. Les Parties reconnaissent que le présent Contrat SaaS et tous les documents auxquels il est fait référence ainsi que tous les documents connexes ont été rédigés en français et en anglais et que la version française a été mise à la disposition du Client et reçue par lui avant la conclusion du présent Contrat SaaS. Les Parties ont expressément demandé et souhaitent que le présent Contrat SaaS soit exécuté en langue anglaise.

18.17 Version faisant foi. En cas de divergence ou d'incohérence entre les versions française et anglaise du présent Contrat SaaS, la version française prévaudra, sauf disposition légale contraire.

(En vigueur à compter du 16 octobre 2025)

Le présent Contrat SaaS est en vigueur à compter de la date susmentionnée et est susceptible d'être modifié à tout moment sans préavis. Chaque fois que vous utilisez ce Site Web Neptronic, vous devez vérifier la date du présent Contrat SaaS et toute transaction conclue entre vous et Neptronic sera régie par les conditions du présent Contrat SaaS alors en vigueur.